

20 à 30 ans: quand commence réellement l'épargne vieillesse?

La couverture des risques de décès et d'invalidité prend effet tôt. Mais conformément à la loi, l'épargne vieillesse proprement dite commence à 25 ans, et seulement si le salaire versé par l'employeur est supérieur à 22 680 francs. Commencer en même temps avec le pilier 3a, c'est gagner quarante années pendant lesquelles les intérêts composés travaillent.

CONSTITUTION DU 3E PILIER

- ☐ Commencer tôt à effectuer des versements sur un compte du pilier 3a.
- ☐ Même les petits montants valent la peine. Ce qui compte, c'est la régularité.
- ☐ Vérifier régulièrement sa stratégie de placement et l'adapter si nécessaire.
- ☐ À partir de 2026, il est possible pour la première fois de combler les lacunes de cotisation, avec effet rétroactif à partir de 2025.
- ☐ Ouvrir plusieurs comptes ou dépôts afin de pouvoir retirer les avoirs de manière échelonnée.



QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?